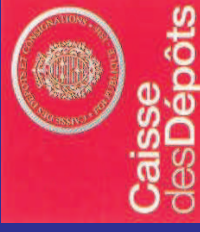




Réforme des aides d'Etat à la création/reprise d'entreprise

Chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux créateurs/repreneurs
Passage du système EDEN/chéquier conseils au niveau système NACRE
(Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)
DERNIERE MISE A JOUR LE 21 AVRIL 2009



A compter du 1er janvier 2009,

les chéquiers conseils ne seront plus accordés par les DDTEFP

(les chéquiers en cours demeurent valables, pour les 2 mois à compter de leur date d'émission).

Aucune nouvelle avance remboursable EDEN ne sera accordée par les mandataires.

EDEN et les chèques conseil sont remplacés France entière par le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'entreprise)

qui permet de faire plus et mieux pour les chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux créateurs et repreneurs d'entreprise.

NACRE en quelques mots

- **L'accès à des conseils, qui était permis par les chéquiers conseils, demeure et est étendu** : des organismes labellisés par l'Etat et la Caisse des Dépôts accompagnent le parcours du créateur avant la création/reprise de son entreprise, dans le montage de son projet, puis dans la structuration financière du projet et la négociation avec les banques. Cet accompagnement se poursuit jusqu'à trois ans après la création de l'entreprise. L'appui à l'émergence des projets de création/reprise d'entreprise reste assuré par le service public de l'emploi.
- **Le créateur/repreneur a le libre choix de l'organisme labellisé qui l'accompagne**. Il conclut avec lui un contrat d'accompagnement création/reprise d'entreprise NACRE qui organise son parcours.
- **Des achats d'expertises spécialisées avec l'aide de l'Etat sont possibles dans le cadre du parcours** afin d'optimiser la préparation et le développement de l'entreprise créée/reprise.
- **Le parcours prévoit un appui systématique pour obtenir un partenariat avec une banque.**
- **Un prêt à taux zéro NACRE, qui remplace l'ancien prêt EDEN, peut être accordé** pour aider à la création/reprise de l'entreprise. Ce prêt, d'un montant pouvant aller jusqu'à 10.000 euros, doit être couplé avec un prêt bancaire.

Adressez vous aux DDTEFP pour obtenir une liste actualisée des organismes labellisés, et prenez contact avec celui qui vous convient le mieux :

- **Calvados** : 3 place Saint-Clair – BP 34000 – 14201 Hérouville-Saint-Clair cedex – Tél : 02 31 47 74 00 – Courriel : bruno.guillem@dd-14.travail.gouv.fr
- **Manche** : Centre d'affaires Administratif – Bd Félix Amiot - BP 240 – 50100 CHERBOURG cedex – Patricia LE GRAND - Tél : 02 33 88 32 50 – Courriel : patricia.le-grand@travail.gouv.fr ou Maryline GREARD - Tél : 02 33 88 32 46 – Courriel : maryline.greard@travail.gouv.fr
- **Orne** : 57 rue Cazault – BP 253 – 61007 Alençon cedex – Tél : 02 33 82 54 54 – courriel : gerard.bazile@dd-61.travail.gouv.fr

PHASE METIER 1 : ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DE PROJET

Nom opérateur	Localisation	L'AIGLE MORTAGNE	FLERS	ARGENTAN	ALENCON	SUD MANCHE	DU CENTRE MANCHE	NORD COTENTIN	DE VIRE	PAYS D'AUGE	BAYEUX	CAEN
ADIE	IFS (14)		06.07.57.99.91							06.07.57.99.91		06.07.57.99.91
Boutique de Gestion du Cotentin	CHERBOURG (50)							02.33.88.46.46				
Boutique de Gestion Nord Ouest	HEROUVILLE-ST-CLAIR (14)	02.14.23.00.70	02.14.23.00.70	02.14.23.00.70	02.14.23.00.70	02.31.54.58.58	02.31.54.58.58		02.31.54.58.58	02.31.54.58.58	02.31.54.58.58	02.31.54.58.58
CCI Alençon	ALENCON (61)	Mortagne : 02.33.83.95.32 L'Aigle : 02.33.24.19.37			02.33.82.82.59							
CCI Caen	CAEN - ST-CONTEST(14)											
CCI Centre et Sud Manche	GRANVILLE (50)					02.33.91.33.91	02.33.77.86.86		02.31.54.55.63		02.31.54.55.63	02.31.54.55.63
CCI de Cherbourg - Cotentin	CHERBOURG (50)							02.33.23.32.33				
CCI de Fiers	FLERS (61)		02.33.64.68.15	02.33.36.08.00								
CCI du Pays d'Auge	HONFLEUR (14)									02.31.14.43.33		
CER France Manche	SAINT-LÔ (50)						Saint-Lô : 02.33.06.93.50 Coutances : 02.33.76.63.00					
Chambre de métiers et de l'artisanat Calvados	CAEN (14)											
Chambre de métiers et de l'artisanat Manche	COUTANCES (50)											
Chambre de métiers et de l'artisanat Orne	ALENCON (61)	Mortagne 02.33.80.00.64 L'Aigle 02.33.80.00.62	02.33.80.00.70	02.33.80.00.69	02.33.80.00.68							
In Extenso Banorec	ST-HILAIRE DU HARCOUËT (50)					02.33.49.12.18						
In Extenso SECAG Donville	DONVILLES LES BAINS (50)					02.33.91.35.35 et 18	02.33.61.01.16 et 02.33.19.43.50					
In Extenso SECAG Caen	CARPIQUET (14)											02.31.440.440
In Extenso SOGOGEC Alençon	ALENCON (61)				02.33.80.27.27							
MIFE	CAEN (14)											
Tacher et associés	FALATSE (14)	IFS 02.31.35.80.00 FALATSE 02.31.41.65.00	IFS 02.31.35.80.00 FALATSE 02.31.41.65.00							IFS 02.31.35.80.00 FALATSE 02.31.41.65.00		IFS 02.31.35.80.00 FALATSE 02.31.41.65.00

PHASE METIER 2 : MONTAGE FINANCIER DU PROJET

Nom opérateur	Localisation	ELA DE L'AIGLE MORTAGNE	ELA DE FLERS	ELA D'ARGENTAN	ELA D'ALENCON	ELA DU SUD MANCHE	ELA DU CENTRE MANCHE	ELA DU NORD COTENTIN	ELA DE VIRE	ELA DU PAYS D'AUGE	ELA DE BAYEUX	ELA DE CAEN
ADIE	IFS (14)	06.30.26.15.63					06.87.74.48.26			06.30.26.15.63		06.30.26.15.63
Boutique de Gestion du Cotentin	CHERBOURG (50)							02.33.88.46.46				
Basse-Normandie Active	CAEN (14)	02.31.06.16.36	02.31.06.16.36	02.31.06.16.36	02.31.06.16.36	02.31.06.16.36			02.31.06.16.36	02.31.06.16.36	02.31.06.16.36	02.31.06.16.36
Calvados création	SAINT-CONTEST (14)								02.31.54.55.77	02.31.54.55.77	02.31.54.55.77	02.31.54.55.77
CER France Manche	SAINT-LÔ (50)					Avranches : 02.33.68.41.00 Mortain : 02.33.79.31.31	Saint-Lô : 02.33.06.93.50 Coutances : 02.33.76.63.00	02.33.95.83.00				
Centre Manche Initiatives	AGNEAUX (50)						02.33.77.86.86					
Orne Initiatives	ALENCON (61)	02.33.32.79.11	02.33.32.79.11	02.33.32.79.11	02.33.32.79.11							
Pays de la Baie Initiatives	AVRANCHES (50)					02.33.79.40.30						

